

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Février

L'UNITÉ FRANÇAISE

Est-ce bien la peine de répondre une fois de plus aux feuilles étrangères qui font métier d'ameuter contre la France l'opinion européenne et de signaler notre pays comme un foyer d'agitations et de troubles, comme une menace permanente pour la paix du monde ? Voilà le résultat le plus clair de la campagne anti-patriotique entreprise par la coalition réactionnaire à la suite de la triste affaire du Panama. Les ennemis de notre pays en profitent pour prétendre, pour affirmer que notre pays est prêt à se lancer dans quelque aventure ayant pour but le rétablissement du pouvoir temporel du pape ou telle autre chimère. Voilà les bourdes que l'on raconte à l'étranger ! En croit-on un mot, un seul mot ? Nous ne le pensons pas ; mais quel est le Français de bon sens qui ne protesterait contre ces grossiers mensonges ?

La France — ils ont beau faire pour le méconnaître, mais ils le savent bien — a une grande force : en France, il n'y a que des Français ; et pour les Français dès longtemps et surtout depuis la Révolution de 1789 qui perfectionna l'œuvre des siècles, en rendant plus que jamais la France une et indivisible, il n'y a pas un coin de notre sol où puisse germer une idée séparatiste, hostile à cette unité du territoire et du patriotisme.

N'avons-nous pas une lugubre, mais éclatante démonstration de cette vérité, dans l'annexion même de l'Alsace-Lorraine, toujours si fidèle à l'attachement et aux regrets que lui inspire aujourd'hui encore sa séparation de la mère-patrie ? En un mot, il n'y a pas, en Europe, d'hommes qui ne tiennent plus à leur patrie que le Français, qui font davantage avec elle un corps et une âme, et qui s'éloignent moins volontairement de cette terre, que la chanson de Roland, il y a des siècles, appelait déjà « la douce terre de France. »

L'unité française, il faut toujours savoir nous en souvenir, a subi d'autres assauts que ceux de l'heure présente, et au temps de la guerre de cent ans, et au lendemain de Pavie, et sous la Ligue, et à la fin du règne de Louis XIV, et en 1793, et en 1814 et en 1815, et enfin en 1870. Qui donc est autorisé à dire que les épreuves récentes sont les plus redoutables, autrement qu'en ce sens qu'un péril passé n'est plus un péril et qu'en politique, suivant le mot du poète, ce n'est pas hier, mais demain qui est la grande affaire.

Cette unité si précieuse qui est notre consolation, notre force et sans nul doute notre avenir, il faut veiller à sa conservation et à son maintien, jusque dans ses moindres détails, avec un soin d'autant plus jaloux, qu'en Europe aucune puissance ne la possède au même degré et qu'il y a même plus d'une monarchie qui ne la possède à aucun degré.

Qui pourrait, à cette heure, par exemple, mesurer, même approximativement, la force de résistance qu'offrirait l'unité italienne en face de malheurs et de désastres semblables à ceux dont nous évoquions tout à l'heure le souvenir ?

Quant à l'unité allemande, dont nous sommes loin de nier la vigueur surtout en face d'un ennemi extérieur, l'homme de génie qui l'a pétrie de sa forte main n'est-il pas le premier à ne se faire aucune illusion sur la solidité du lien qui réunit entre elles, sous l'hégémonie de la Prusse, les diverses parties de l'Allemagne, naguère encore si morcelées et si différentes de mœurs, d'habitudes et de tendances ?

Ne s'est-il pas plus d'une fois demandé si ce lien, forgé par la victoire, ne serait point brisé par les premières défaites au cas où pour le puissant empire germanique des jours moins heureux viendraient à se lever à l'horizon ?

Parlerons-nous de l'Autriche ? de récents incidents n'ont-ils pas mis en pleine lumière la fatale et incurable désagrégation qui menace l'empire des Habsbourg ?

Fait de pièces et de morceaux, cet empire ne peut se soutenir que par les mutuelles concessions que se font les nations qui le composent. François-Joseph, plus que jamais, s'est fait le prisonnier des vainqueurs de Sadowa, dans beaucoup de ses sujets eux-mêmes il a des ennemis.

Qui dès lors pourrait dire ce que l'avenir réserve à la triple alliance ? Aucun des peuples qui l'ont conclue, ne possède au même degré que nous l'unité.

Gardons-la donc et fortifions-la chaque jour par nos efforts, cette unité que nous retrouverions demain, s'il le fallait, toute-puissante en face de l'ennemi.

Et nous autres, républicains, en servant la République, répétons-nous souvent que nous contribuerons peut-être un jour à réaliser le rêve que Gambetta traduisait avec tant d'éloquence, lorsqu'il disait, à Thonon, en 1872 : « Ah ! oui, la France glorieuse et replacée, sous l'égide de la République, à la tête du monde, groupant sous ses ailes tous ses enfants désormais unis pour la défendre au nom d'un seul principe et présentant au monde ses légions d'artistes, d'ouvriers, de bourgeois et de paysans ; ah ! oui, il est bon de faire partie d'une France pareille, et il n'est pas un homme qui, alors, ne se glorifiât de dire à son tour : Je suis citoyen français ! »

Et un peu après il ajoutait ces mots qui doivent en quelque sorte demeurer le mot d'ordre de notre patriotisme : « Oh ! cette France-là, je l'aime comme une mère ; c'est à celle-là qu'il faut faire le sacrifice de sa vie, de son amour-propre et de ses jouissances égoïstes ; c'est de celle-là qu'il faut dire : Là où est la France, là est la patrie. »

Tels sont les sentiments, dont la très grande majorité des Français oppose la force et la puissance aux calomnies étrangères.

C'est à la fois très heureux pour la France et pour l'Europe.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Cours de la Sorbonne

Le conseil de la Faculté des lettres s'est réuni lundi pour examiner les mesures propres à éviter le retour des incidents qui ont marqué le dernier cours de M. Larroumet.

La Faculté des lettres a décidé que, pour les cours qui ont lieu dans le grand amphithéâtre de la vieille Sorbonne :

1^o L'entrée par l'escalier de gauche (escalier de la bibliothèque) sera réservée exclusivement aux étudiants qui auront à leur disposition tout le côté gauche de l'amphithéâtre (travée et tribune de gauche).

2^o Le public entrera par l'escalier de droite (escalier du milieu de la cour) et aura à sa disposition le reste de l'amphithéâtre (travée du milieu et travée et tribune de droite).

Un incident franco-suisse

Berne, 21 février.

Les fêtes du carnaval ont eu lieu à Bâle au milieu d'un grand concours de population.

Parmi les personnages allégoriques figurait un individu portant derrière lui une pancarte injurieuse pour des personnages politiques français, sans que la police intervint.

Le consul de France indigné signala immédiatement le fait à l'ambassadeur de France à Berne qui invita la direction de la police à intervenir. Celle-ci a chassé l'individu du cortège.

Il paraît que le programme publié hier mentionnait cette manifestation. L'ambassadeur de France a saisi le Conseil fédéral de l'incident qui sera examiné dans la séance de demain.

L'incident qui s'est produit hier à Bâle présente un caractère très sérieux et donnera lieu à une réclamation énergique du gouvernement français.

On sait que M. Arago, ambassadeur de France à Berne, a remis dès hier soir à M. Lachenal, chef du département des affaires étrangères, une note qui sera examinée aujourd'hui par le Conseil fédéral.

Les fêtes du carnaval à Bâle ont toujours eu une grande importance. Sans avoir un caractère officiel, elles sont appuyées par les autorités locales, qui prennent connaissance du programme et l'approuvent.

Il est de tradition de représenter, comme dans les revues théâtrales, les personnages qui, depuis le dernier carnaval, ont figuré dans les événements politiques en Europe ou dans l'univers.

leurs dangers que ma mort ! Ah ! maudit sacre, tu seras cause de ma mort.

— Mais c'est piteux et lamentable.
— Puis, tout songeur, on l'ouït murmurer : « Il ne reviendra donc pas, pour que je puisse partir. »

— Le roi attend donc quelqu'un ?
— Il faut le croire, dame Péronnelle... Sans doute il s'agit de quelque nouvelle importante dont le retard l'impatiente.

Marcel éperonnait son cheval pour percer la multitude, dont les rangs épais, en le forçant d'aller au pas, lui avaient permis d'entendre cette conversation. Mais il lui fut impossible de faire avancer sa monture et celle d'Alice, que suivaient ses trois compagnons.

— Et le roi qui se meurt d'ennui, se dit-il, de ne point me voir arriver.

Il fut donc obligé, de la sorte, d'entendre encore quelques paroles des commères.

— Mais qu'a donc notre Jocette, demanda la Bidaude. Elle n'ouvre pas la bouche et ses yeux sont tout égarés... Hé ! Jehanne, à qui songez-vous, ma mie ?

— Moi, fit la Jocette comme réveillée en sursaut, moi je ne pense à rien.

— Où donc est votre langue, ma commère ?... Etes-vous en si grande peine, parce que maître Guille ne vous a point accompagnée ?... Mais, au fait, où est-il, notre quereur de pardons enrichi.

Jehanne tressaillit et murmura :

— Ah ! je tremble...

— Vous tremblez de quoi ?

— Depuis huit jours je n'aperçois presque plus

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 138

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

IX

SOMBRES PRÉSAGES

Sur un autel, à Montargis, on avait trouvé un billet contenant la sinistre prédiction... Partout, enfin, suivant ce maudit porte-lévrier, ainsi qu'après son départ, les gens du village me l'ont rapporté, partout en France, le bruit se répandait que le roi allait être frappé d'un coup mortel.

— Mais c'est horrible ! s'écria Marcel fortement impressionné, et ajoutant presque foi, dans sa sollicitude pour Henri IV, à ces épouvantables détails. Messieurs, permettez que je vous quitte.

— Déjà ! fit-on.

— Je cours à Paris.

— Demain matin...

— Non, cette nuit même.

Tout pâle de ce qu'il venait d'entendre, Marcel se rendit à l'hôtellerie avec Castagnac, le fidèle Gascon du roi, non moins bouleversé que lui. Il

fit connaître à Alice, ainsi qu'un capitaine et à Michel, ce qu'il venait d'apprendre.

On résolut de ne goûter que quelques heures de sommeil dont on avait besoin pour réparer ses forces, et longtemps avant le jour, on se remit en voyage, en laissant derrière soi cette armée frémissante, toute prête à s'ébranler, et à laquelle il ne manquait plus que son roi, son chef, son père.

Ce fut un vendredi matin que Marcel, avec Alice et ses compagnons, rentra dans Paris.

Marie de Médicis avait été nommée régente, avec un conseil de quinze personnes, pour le gouvernement du royaume en l'absence du roi. La veille avaient eu lieu à Saint-Denis le sacre et le couronnement de la reine, suivant la promesse qu'elle avait obtenue de Henri IV.

L'entrée officielle de la régente devait avoir lieu le lendemain, et Marcel, qui avait pénétré dans la capitale par la porte Saint-Denis, vit en passant les apprêts de la fête, que l'on faisait aux alentours de l'Hôtel-de-Ville et du pont Notre-Dame.

Dans la foule, qui revenait de voir les préparatifs, il entendit glausser sur la cérémonie du sacre.

— Ah ! dame Péronnelle, disait une voix, on dit de singulières choses sur ce qui se passe au Louvre.

— Oui, j'en ai entendu parler, la Louvète ! répliqua la Bidaude, qui donnait le bras à Jehanne la Jocette, notre vieille connaissance.

Mais cette dernière, d'ordinaire si joviale comme l'indiquait son surnom, était silencieuse et paraissait préoccupée.

Or, le dernier programme illustré imprimé à Bâle depuis huit jours porte un groupe reproduisant les différentes personnes qui figurent dans les affaires du Panama.

Les personnages portent des pancartes dans le dos et défilent devant des gendarmes.

Le cortège a parcouru les rues de la ville pendant deux heures, et ce n'est que sur la réclamation énergique du consul de France que le groupe du Panama a été supprimé du cortège.

Le consul de France à Bâle s'est rendu à Berne pour entretenir M. Arago de cet incident.

A la Chambre

On continue la loi des patentes. M. Jalusot demande de dégrever de l'impôt proportionnel, l'industriel ou le commerçant ne payant pas 300 fr. de loyer — Mais cet amendement ferait un gros trou dans le budget.

M. de Lamarzelle propose de tenir compte, dans la patente, du nombre des enfants.

M. Poincaré, rapporteur, constate que si l'on continue les dégrevements, l'équilibre sera rompu.

Toutefois l'amendement Lamarzelle est pris en considération.

M. Jourde propose de relever les cotes mobilières des loyers supérieurs à 1,000 fr. dans les villes au-dessous de 100,000 âmes, et à 2,000 fr. dans les villes au-dessus de ce chiffre d'habitants — Repoussé.

On adopte, toutefois, un excellent amendement c'est que les négociants, qui ont des succursales dans des villes autres que celle de leur principal établissement paieront une patente égale à celle des commerçants de la localité.

Au Sénat

M. Bardoux, vice-président, lit la démission de M. Le Royer et fait suivre cette lettre de l'éloge de l'ex-président.

On continue la discussion des Caisses de secours.

Une demande de poursuite est dirigée contre M. Couteaux, sénateur de la Vienne.

Les chéquars

On continue la publication des listes des journaux et personnages qui ont touché des subventions à la caisse du Panama.

La liste d'hier et celle d'aujourd'hui, forment le joli denier de 9,519,607 fr.

Conseil de guerre

Le capitaine Audouin, capitaine au 14^e régiment d'artillerie, a été condamné à deux ans de prison et à la destitution, pour faux commis à l'arsenal de Toulon.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Prochainement en feuilleton

LE GARÇON DE JEU

Grand roman palpitant d'intérêt
Par JULES DE GASTYNE

Une Conférence

SUR LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que M^e Munin-Bourdin, l'avocat si

Jean Guille, et j'ai vu arriver chez lui des personnes qui ne me plaisent pas, comme dans le temps.

— Comme dans le temps. Que voulez-vous dire ?

— Chaque fois qu'on a commis quelque attentat ?

— Contre le roi.

— Les vieux de la Ligue se remuent nuit et jour, d't-on.

— Il y a surtout un vilain rousseau...

— L'homme rouge ! s'écrièrent à la fois la Péronnelle et la Louvée.

— Il n'était question que de lui, ce matin, sous les pilliers des Halles, ajouta la première. On assure que c'est un fou : on le voit toujours aiguïser son petit couteau et baiser son cœur de Cotton.

— Quelqu'un, reprit la Péronnelle, l'a rencontré hier soir, à la tombée de la nuit, rôdant sur la butte de Montmartre, autour de l'abbaye.

— Vraiment ! que peut-il avoir à faire là ?

— Il a parlé un instant au frère Gilles le surveillant du For-aux-Dames.

Ce fut au tour de Marcel et de Michel de tressaillir.

— Et ce qu'il y a de singulier, ajouta la Bidaude, c'est que la personne qui m'a conté cela, a aperçu, une heure après, l'homme rouge dévalant, comme un fou qu'il est, la butte Montmartre, et se précipitant vers Paris, après avoir vu quatre seigneurs de la cour pénétrer dans l'abbaye.

— Quatre seigneurs de la cour ?

— Parmi lesquels cette personne a cru recon-

connu et si apprécié, fera, dimanche prochain, à 4 heures, dans la salle du Théâtre, une Conférence publique sur les *Prévoyants de l'avenir*.

Cette grande œuvre ne pouvait avoir de commentateur plus éloquent. C'est une bonne fortune pour la 405^e section.

Toute la population cadurcienne, nous en sommes certains, affluera au théâtre, dimanche 26 février.

Avenue du Nord

On nous écrit :

La population du faubourg Labarre et des quartiers qui s'étendent entre ce faubourg et la rue du Portail-Alban se passionne pour l'avenue projetée de la gare à la place Thiers.

Nous n'en sommes pas surpris, une seule chose est étonnante : c'est le retard que ce fait a mis à se produire.

Sans doute, l'avenue était trop éloignée, et cela explique, par suite de l'adage loïn : « des yeux, loïn du cœur », qu'elle n'ait pu attirer plus tôt l'attention d'un ou plusieurs conseillers municipaux. Elle est cependant d'un intérêt général.

Le piston qui se rend de la gare au faubourg Labarre ou à un point quelconque du pourtour de la place Thiers en suivant la rue de la caserne, pleine d'ordures et d'inégalités, n'a que 500 mètres environ à parcourir, tandis qu'une voiture, dans la voie normale, par la rue du Lycée aura 2,000 mètres à parcourir avant d'arriver au même point.

Voilà pourquoi le trajet très abrégé du projet d'avenue empruntant le lit de la rue de la caserne sur les 2/3 de sa longueur est réclamé à cor et à cris non seulement par les habitants d'une rue, mais par un quart au moins de la ville entière.

Il est réclamé par les besoins de la stratégie et de l'administration militaires, il est réclamé surtout par les commerçants et industriels désireux de l'extension des foires de gros bétail, autrefois si prospères, dont le siège est aujourd'hui place Thiers.

Il faut bien le reconnaître, l'avenue du nord avec les propositions faites à la municipalité, avec les droits de la ville sur plusieurs terrains, et la modération des propriétaires riverains assurée, paraît devoir être peu dispendieuse, eu égard aux services qu'elle est appelée à rendre à tout un canton, le canton nord de Cahors.

D'ailleurs, la partie nord de la ville n'est pas gâtée par les faveurs municipales, et la possession de la caserne d'infanterie lui assure très peu d'avantages malgré un préjugé contraire.

Nous faisons observer, en effet, que le vin, la viande de boucherie, les légumes, le pain, le combustible, la literie, les fourrages et les autres objets de nécessité ou de consommation de la troupe, sont livrés par des commerçants étrangers au canton nord.

Si du nécessaire nous passons au superflu, on constate que le corps d'officiers a son cercle à la place d'Armes, les sous-officiers se réunissent dans les cafés du boulevard sud, les soldats eux-mêmes n'entrent guère dans les auberges du canton nord, tandis qu'on en voit souvent dans celles du sud, et même du faubourg St-Georges.

De plus, la musique du régiment joue 2 fois par semaine les airs les plus mélodieux dans les allées Fénelon, à la grande satisfaction du public cadurcien, tandis que les malheureux habitants

naître le roi Henri IV.

— Ah ça ! fit Marthe, le roi va toujours donc voir l'abbesse Marie de Beauvilliers.

— Dame ! on dit qu'il la consulte dans les grandes occasions, car c'est une trop sainte femme pour que tous les autres bruits scandaleux ne soient point tombés.

Les trois commères avaient quitté la rue Saint-Denis pour prendre la rue de la Ferronnerie, et rentrer en leurs logis respectifs, et la petite cavalcade y avait pénétré avec eux.

Comme il y avait là moins de monde que dans la rue Saint-Denis, Marcel put enfin faire trotter son cheval, et laisser derrière lui la Péronnelle, la Jocette et la Bidaude. En sorte qu'il ne put entendre l'exclamation de cette dernière, au moment où les trois commères passaient devant la boutique de maître Rogier Leblanc, le quincaillier.

— L'homme rouge ! c'était écriée la péronnelle.

Et elle montrait le rousseau avec son feutre à plumes, son grand rabat blanc et son pourpoint noir.

Il était assis sur une borne, en face de la boutique du quincaillier, qui était celle du « Cœur couronné percé d'une flèche. »

Et là, il semblait examiner avec attention la boutique et le voisinage.

La rue était flanquée de loges et d'échoppes joignant la muraille du cimetière Saint-Innocent.

Le 14 mai 1554, il y avait juste cinquante-six ans, le roi Henri II étant à Compiègne, et considérant que cette rue de la Ferronnerie était la

du faubourg Labarre subissent plusieurs fois par jour le vacarme forcené des apprentis clairon et des élèves tambour, vrai martyre pour les échos de la plaine St-Namphaise.

Il y a lieu de réparer un oubli, et l'occasion se présente de donner satisfaction à une demande très légitime. Nous espérons que le conseil municipal ne la repoussera pas.

Un groupes de jeunes électeurs.

Remerciements

La commission du Bal de Charité, donné sur l'initiative des commerçants et industriels de Cahors, a l'honneur d'offrir ses remerciements aux nombreux souscripteurs qui ont assuré le succès de la brillante soirée du 11 février dernier.

Ses plus chaleureux remerciements surtout aux danseuses qui ont bien voulu par leur présence, donner tant d'éclat et de charme à cette fête.

Elle ne saurait oublier non plus le désintéressement avec lequel MM. Bouzerand, Alazard et Capmas, tapissiers, se sont chargés, à titre absolument gracieux, de la décoration si remarquable des diverses pièces affectées au Bal.

Commission de réforme

Mardi prochain, 1^{er} mars, à 10 h. 1/2, la Commission de réforme se réunira à l'hôpital de Cahors, pour examiner les demandes et visiter les anciens militaires qui désirent faire usage des eaux thermales aux frais de l'Etat (Vichy-Amélie-les-Bains, Plombières, Barèges, Bourbon, l'Archambault).

Enfants du 1^{er} âge

Le 23 février, le comité des enfants du 1^{er} âge se réunira à 3 heures du soir, à l'hôtel de la préfecture.

Tabacs

M. Jean, sous-officier présenté par la commission supérieure de classement, est nommé commis stagiaire de culture à la division de Cahors.

Gendarmerie

M. le capitaine Pigeon a passé mardi dans la cour de la caserne de gendarmerie, la revue des hommes des brigades de Cahors.

Toutes les brigades de l'arrondissement ont exécuté aujourd'hui au champ de Caillac, des exercices de tir au revolver et à la carabine.

Crue du Lot

Un ouragan d'une violence extrême s'est déchaîné sur Cahors, mardi dernier et la nuit suivante.

Par suite des fortes rafales qui ont amené la fonte des neiges, le Lot a cru très rapidement et a atteint une hauteur de 3 mètres au-dessus de l'étiage.

La rivière charrie des troncs d'arbres et du bois de toute sorte.

Procès en diffamation

Le procès en diffamation, intenté à la *Petite Dépêche* par l'honorable M. Marcenac, sera appelé à l'audience du Tribunal correctionnel du jeudi 2 mars prochain.

Une montre retrouvée

Samedi, le nommé Jean-Eugène Gaubert, âgé de 35 ans, natif de Josselin (Morbihan), ouvrier

voie ordinaire que suivaient les rois de France pour s'en aller au Louvre en leur château des Tournelles, avait rendu un édit suivant lequel ces boutiques, qui encombraient la rue, devaient être démolies et abattues.

L'édit avait été ratifié en Parlement, mais son exécution négligée.

Deux des commères se contentèrent de hausser les épaules, en passant devant celui dont on ne parlait que comme d'un maniaque.

Mais Jehanne la Jocette frémit... Etait-elle, plus qu'elle ne voulait le dire, dans les confidences du vieux liqueur Jean Guile, le quéreur de pardons.

Dix minutes après, l'homme rouge quittait son poste pour gagner le port Notre-Dame.

Chemini faisant, il murmura :

— *L'homme rouge !... toujours l'homme rouge ?... Ils m'appellent tous ainsi.*

Il eut un rire sec et nerveux.

— Oui, fit-il en reprenant son soliloque habituel, oui, je suis l'homme rouge... Le sang est rouge, et ce soir, il y aura du sang !... Ha... ha... ha ! je pourrai enfin venger la religion et me venger en même temps... Je l'ai revu hier soir, le Navarrais, se rendant auprès d'elle !... Et j'ai couru vers le père : j'arrivai à propos. On me faisait chercher... Monsieur le duc, madame la marquise et les autres qui doivent m'aider y étaient tous... Malheur à lui ! J'ai eu une vision cette nuit : Son heure a sonné...

Au moment où Ravailac frappait à la maison mystérieuse que nous connaissons, arrivaient également deux autres personnages.

C'était le vieux Jean Guille et frère Gilles.

chapellier, sans domicile fixe, se présentait chez MM. Mandelli frères, bijoutiers, boulevard Gambetta, et offrait de leur vendre une montre en or.

M. Mandelli, ayant eu des soupçons sur la provenance de cette montre, a conduit l'individu au bureau de police.

La montre portant à l'intérieur le nom de Tulle, horloger à Cahors, le commissaire de police s'est rendu chez cet horloger et lui a présenté la montre qui a été reconnue pour être celle qui avait été soustraite à M. de Blaviel, vicaire général, le 26 janvier, par un nommé Jean Faurès, qui fut condamné de ce fait à 4 mois de prison.

Gaubert, interrogé, a déclaré qu'il avait trouvé la montre dans un chemin, derrière la caserne de gendarmerie.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 21 février 1893

Affaire 1^o Fourastier Pierre; 2^o Marguerite Margis, épouse Fourastier

A la date du 1^{er} novembre 1881, la nommée Couderc Marie, épouse assistée de son mari, céda à la commune de Dégagnac une maison pour l'élargissement d'un chemin, moyennant la somme de 1,600 fr.

Marie Couderc qui n'avait pas encore touché le montant de sa créance est décédée le 28 janvier 1882, laissant pour héritier son fils Pierre, et deux enfants mineurs d'un second fils. Son mari, Fourastier Guillaume est aussi décédé le 3 janvier 1884.

Un mandat de 1,600 fr. fut réordonné à la date du 16 mars 1885 au nom de Couderc Marie, épouse Fourastier Guillaume, et transmis à M. le sous-préfet de Gourdon pour le faire parvenir aux intéressés par l'intermédiaire du maire de Dégagnac.

Fourastier Pierre et sa femme Margis Marguerite, porteurs de ce mandat, se rendirent à la recette des finances de Gourdon pour en toucher le montant, mais comme la femme Fourastier ne savait pas signer, il fut exigé une quittance notariée. Ils se présentèrent alors dans l'étude de M^e Prat, notaire à Gourdon, sous les faux noms de Couderc Marie et de Fourastier Guillaume. Le notaire ne soupçonnant nullement de la fraude qui était commise, dressa un acte par lequel Couderc Marie et Guillaume Fourastier assistant et autorisant sa femme comparaissaient devant lui et déclaraient donner quittance d'une somme de 1,600 fr.

Munis de cette quittance notariée, il purent toucher la somme de 1,600 fr., léchant ainsi de 800 fr. leurs autres cohéritiers.

Les accusés n'ont pu contester le fait matériel de leur comparution devant le notaire, mais ils ont, contre toute évidence, argué de leur bonne foi et de ce qu'ils étaient devenus propriétaires de la maison sur laquelle reposait l'indemnité de 1,600 fr. Ils ont aussi prétendu ne s'être pas présentés sous de faux noms ; mais les témoins leur donnent le démenti le plus formel.

En conséquence, le nommé Fourastier Pierre est accusé d'avoir :

1^o A Gourdon, le 31 mars 1885, en tout cas depuis moins de 10 ans, commis le crime de faux en écriture authentique et publique en se présentant devant M^e Prat, notaire à Gourdon, sous le faux nom de Fourastier Guillaume, décédé à Dégagnac le 3 janvier 1884, et en faisant rédiger par cet officier public et sous ce faux

Mais ni l'un ni l'autre ne portaient leur costume ordinaire. Tous deux étaient déguisés : le premier en paysan, le second en marinier du port aux vins. Ils tenaient un fouet à la main. Toutefois, frère Gilles avait une cape grise qui lui couvrait la tête, comme toujours.

Marcel avait d'abord conduit Alice chez son père adoptif, le conseiller du Bosc. Le vieux chevalier faillit mourir de bonheur en serrant la jeune femme dans ses bras.

— A bientôt, dit l'officier des gardes en baisant la main de sa fiancée.

Puis il s'élança vers le Louvre.

Le roi venait d'entendre la messe aux Feuillants. Marcel le rejoignit au moment où il rentrait dans son cabinet.

— Sire ! réjouissez-vous, voici la lettre du margrave de Brandebourg, s'écria Marcel.

Henri eut un éclair de joie, et lut rapidement cette missive tant désirée.

Mais après avoir pressé l'officier contre son cœur il lui dit, avec un ton dont la mélancolie frappa Marcel douloureusement :

— Ah ! désormais, personne ne te séparera plus de moi, mon fils. J'étais bien inquiet, et je craignais...

— Vous craigniez, Sire ?

— De ne plus te revoir.

— J'ai couru quelques dangers, c'est vrai, mais...

(A suivre).

Nouilles aux Œufs et Macaroni * RIVOIRE & CARRET**
En boîtes et paquets de 250 et 500 grammes
Réclamez dans toutes les Épiceries

nom, un acte par lequel Fourastier Guillaume paraissait assister et autoriser sa femme à donner quittance au trésorier payeur général du Lot, d'une somme de 1,600 fr. et en apposant au bas du dit acte la fausse signature de Fourastier Guillaume.

2^o A Gourdon, le même jour, en tout cas depuis moins de dix ans, fait usage du dit acte sachant qu'il était faux.

Margis Marguerite, épouse Fourastier Pierre, est accusée d'avoir :

1^o A Gourdon, le 31 mars 1885, en tout cas depuis moins de dix ans, commis le crime de faux en écriture authentique et publique, en se présentant devant M^e Prat, notaire à Gourdon, sous le faux nom de Couderc Marie, épouse Fourastier Guillaume, décédée à Dégagnac le 28 janvier 1882, et faisant rédiger sous ce faux nom et par cet officier public un acte de son ministère, par lequel la dite Couderc Marie, paraissait donner quittance d'une somme de 1,600 fr. au trésorier payeur général du Lot, et en déclarant après lecture du dit acte et sous ce faux nom de Couderc Marie, ne savoir signer.

2^o A Gourdon, le même jour, en tout cas depuis moins de dix ans, fait usage du dit acte, sachant qu'il était faux.

M. Barathon du Monceau, procureur de la République soutient l'accusation.

M^e Munin-Bourdin présente la défense des accusés.

Le jury entre dans la salle des délibérations et en rapporte à 8 heures un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, Fourastier et Marguerite Margis sont acquittés et immédiatement mis en liberté.

Audience du 22 février

Incendie volontaire

Ministère public, M. Barathon du Monceau, procureur de la République; défenseurs, M^e Munin-Bourdin.

Le 9 octobre 1892, vers 6 heures du soir, la veuve Berthoumie, propriétaire à Rudelle, et sa fille, la femme Granié, partirent pour Rocamadour, en recommandant à leur domestique Ayrolles d'aller se coucher et de ne pas laisser la maison seule. Peu après leur départ, Ayrolles entendait des crépitements au-dessus de sa tête et, par un trou du plancher, aperçut le feu dans le grenier. Voulant aller s'en assurer, il ne trouva pas la clé à la place où la femme Granié venait de lui déclarer l'avoir placée. Il appela au secours; son voisin Delluc arriva à ses cris; la porte fut enfoncée, et les deux hommes s'aperçurent que le feu provenait d'un tas de charbon versé sur le plancher. Ils s'efforcèrent d'éteindre ce commencement d'incendie, puis ils remarquèrent auprès du tas de charbon des coquilles de noix, des cendres, des branches de bois et une brassée de paille répandant l'odeur du pétrole.

La cloison qui se trouvait vis-à-vis le charbon était percée d'un petit trou de 25 centimètres, et quelques tiges de foin contenu dans la grange sortaient par cette ouverture. Quelques minutes de plus et la maison tout entière n'aurait pas tardé à devenir la proie des flammes.

Les constatations démontrèrent qu'une main criminelle avait préparé et allumé l'incendie. Les soupçons se portèrent aussitôt sur la veuve Berthoumie et sur sa fille qui comparaissaient hier sous l'inculpation grave d'avoir mis le feu à leur maison.

Après un réquisitoire très ferme du ministère public et une éloquente défense de M^e Bourdin, le jury rend un verdict de non culpabilité. La cour prononce l'acquiescement des accusées.

Le président déclare la session close.

Fine Champagne

Encore une illusion de moins dit le *Parli National* :

Nous pensions, lorsque nous dégustions avec délices notre verre de fine dans un grand café du boulevard, qu'au moins, si cet alcool coûtait cher, il était sans principes nocifs. Hélas ! la science a parlé : le petit verre à 1 fr. est aussi dangereux que le canon du zinc.

La fine prise dans un de ces établissements a été fabriquée, dit le docteur Héret, qui a fait l'analyse, avec un alcool imparfaitement rectifié. On lui a donné la coloration avec du caramel, le bouquet est dû à des éthers.

Le second échantillon vient d'un établissement genre *bouillon*. C'est du trois-six coupé avec de l'eau de rivière, coloré avec du caramel et additionné d'une sauce contenant des éthers et des substances végétales pour donner de la saveur et du bouquet.

Vient ensuite l'eau-de-vie provenant du restaurant à 1 fr. 25 et du zinc fréquenté par les ouvriers, cochers, débardiers. Elle est obtenue par le mélange d'eau ordinaire avec de l'alcool impur, coloré avec du caramel et du cachou et aromatisée également avec une sauce. L'alcool qui sert à cette fabrication contient 3.6 d'alcool amylique et est, par conséquent, très dangereux.

Enfin, en pénétrant dans les guinguettes les plus mal famées de la capitale, on trouve des eaux-de-vie contenant du méthylène ou 2.97 pour 1,000 d'alcools supérieurs, breuvages acres

et caustiques, mais qui, chimiquement parlant, ne sont pas plus nuisibles que les cognacs vendus 0,75 ou même 1 fr. sur les boulevards.

Lamativie

Un éboulement s'est produit, vendredi dernier, sur la ligne d'Aurillac à Saint-Denis, entre les stations de Lamativie et de Laval-de-Cère.

Cet éboulement a été produit par la violence d'un coup de mine qui a projeté sur les rails une vingtaine de mètres cubes de pierres.

Le déblaiement a été opéré aussitôt, et tout s'est borné à un simple tranbordement des voyageurs du train qui part d'Aurillac à 9 h. 50 du matin.

Lamagdeleine

Dimanche dernier, avait lieu une élection au conseil municipal, en vue de remplacer M. Ernest Talou, nommé sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre.

Sur 138 votants, MM. Deneux et Feydet ont obtenu le premier 69 voix et le deuxième 19; M. Bru, en a obtenu 41.

Il y a ballottage.

Monsieur Bru, propriétaire viticulteur à Lamagdeleine, nous communique la lettre suivante qu'il adresse à la *Dépêche*, à l'*Alliance* et au *Réveil*.

Lamagdeleine, 23 février 1893.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec stupéfaction, dans votre journal, que j'étais traité de réactionnaire. La bonne foi de votre correspondant a été indignement surprise et il s'empresse de rectifier cette erreur qui m'a profondément attristé. Je ne suis qu'un ouvrier et c'est par mon travail de chaque jour que je parviens à gagner ma vie. Mais je suis un républicain convaincu et j'ai voté pour M. Talou, notre ancien maire, aujourd'hui sous-préfet à Bagnères-de-Bigorre. Il y a si peu de réactionnaires dans notre commune que M. Talou, fils, eut toutes les voix. C'est parce que je suis fidèle aux principes démocratiques que la République consacre, que moi, ouvrier, fils d'ouvrier, et fier de ma liberté, je ne veux jamais courber la tête devant un tyranneau de village, eût-il été garde-champêtre sous le Seize-Mai. On n'est pas réactionnaire, Monsieur le rédacteur, quand on crie, comme moi : Vive la Liberté ! Vive la République !

En vous priant d'insérer ma rectification dans votre plus prochain numéro, je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur, mes meilleures salutations.

BRU PIERRE,
Viticulteur à Lamagdeleine.

Bach

Le 21 février, à onze heures du matin, un grand orage a démolé le moulin à vent du sieur Labro, à Bach.

Le nommé Conte, de Bach, qui se trouvait en ce moment dans le moulin, a reçu de fortes blessures qui mettent ses jours en danger.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Grâce de Dieu

Pour la seconde fois nous ferons remarquer à M. Guyot que le public cadurcien ne demande pas aux pièces qu'on lui joue, la quantité, mais bien la qualité. Mardi dernier, nous avons eu, comme représentation, *La Grâce de Dieu* et la *Famille Duprillon*. Total, huit actes. L'une ou l'autre de ces pièces eût suffi, surtout par le temps affreux qu'il faisait.

Au reste, pour ne pas chicaner inutilement M. Guyot, il faut ajouter que la *Grâce de Dieu*, ce vieux drame bien connu des lecteurs de feuilletons à un sou, n'a pas été trop mal interprété. C'est, il est vrai, une pièce pour laquelle il faut rendre grâce à l'auteur de n'avoir pas abusé des procédés mélodramatiques. Un peu enfantine, mais simple, et claire, la *Grâce de Dieu* est en somme présentable avec une assez bonne interprétation comme celle de mardi.

Quant à la *Famille Duprillon* il est à regretter qu'on ait mis cette amusante comédie à la remorque d'un drame en cinq actes. Elle a été également bien enlevée, et à ce propos il ne serait pas indifférent de faire remarquer que si M. Guyot, ne peut, de quelques jours, nous rendre nos joyeuses soirées d'opérette, il aurait une bonne inspiration en nous donnant, au lieu du drame, la comédie, et surtout la comédie nouvelle.

Mais, à quand la *jolie parfumeuse*, annoncée depuis quinze jours déjà ?

AGRICULTURE

SYNDICAT AGRICOLE DU LOT

COMPTE-RENDU lu par le secrétaire général dans la séance du 3 janvier 1893, présidée par M. Rey, député du Lot, président du Syndicat.

Messieurs,

Après six années de fonctionnement, le Syndicat agricole du Lot a établi définitivement son droit de bourgeoisie; nous en avons pour preuve la situation croissante de ses opérations depuis sa création.

Si en 1886-87 les affaires du Syndicat se sont bornées à des achats de quelques milliers de kilogrammes d'engrais chimiques, les années qui l'ont suivie, ont vu les chiffres s'élever et arriver, en 1892, au total de 192,760 kilogrammes.

Nous pouvons donc établir dès ce jour que ce ne sont plus des quintaux de matières introduites dans les environs de Cahors, mais bien des tonnes, déclinant ainsi le total des fournitures faites à son début.

A quelles causes peut-on attribuer ces résultats ? Nous vous l'avons dit dès son installation : l'union fait la force, et c'est le cas de remercier en cette circonstance le gouvernement de la République, d'avoir doté, par la loi du 20 mars 1884, la nation du bienfait des syndicats de toutes sortes et de celui de l'agriculture en particulier.

Avec cette loi, la production des ouvriers des villes et celle de l'ouvrier des champs sont désormais à l'abri de ces intermédiaires, véritables parasites vivant aux dépens de la puissance productive qui repose, pour les uns, dans le sol, pour les autres, dans le travail de l'atelier, de la manufacture, voire même de la mine.

C'est pour la garantir des ventes à prix infimes ou d'acquisitions à prix exorbitants que les syndicats ont leur utilité : ils fixent et le payant et l'ouvrier.

Ainsi donc, plus de luttes entre la production agricole et la consommation urbaine, et s'il y a eu parfois antagonisme, ne veuillez en retenir que le triste spectacle de fortunes scandaleuses faites par les intermédiaires, agents qui ont su entretenir ces zizanies entre le paysan et l'ouvrier pour les faire tourner à leur profit.

Avec les syndicats agricoles, vous arriverez, si vous le désirez, très facilement aux sociétés coopératives et certes plus que personne nous connaissons les avantages que l'état social en retirerait.

N'est-il pas révoltant, dans un pays essentiellement agricole, vivant presque exclusivement du sol, de voir ce qui se passe, entre la vente de ses produits et celle de ce même produit manufacturé ? Et pour être plus terre à terre avec vous, mes chers collègues du Syndicat, voulez-vous me permettre une citation de circonstance :

Un propriétaire de la commune de Cahors m'a affirmé qu'il avait été obligé de livrer à un boucher de notre ville un veau à raison de 0,65 le kilogr. poids vif, lorsque tout le monde sait que la taxe municipale fait payer à l'ouvrier de la ville, la viande provenant de ces animaux au prix de 1 fr. 70 c. le kilogramme !

N'y a-t-il pas là un écart monstrueux entre le prix de vente à l'étal et celui de vos animaux sur pied !

Nous sommes fixés à ce sujet, car nous n'avons pas fait le service vétérinaire de l'abattoir de la ville de Cahors pendant plus de vingt ans, sans connaître les bénéfices de la boucherie.

Et si nous voulions vous entretenir du prix de revient du pain, nous arriverions presque au même résultat; mais nous laissons ce soin à des personnes plus autorisées que nous dans l'art de la boulangerie, préférant nous restreindre dans les questions de zootechnie que nous avons étudiées profondément.

Aussi, verrions-nous avec une certaine satisfaction que, pour faire cesser ces abus, des sociétés coopératives de consommation fussent créées dans toutes les villes de France.

On réaliserait ainsi le rapprochement du producteur et du consommateur tant désiré par les démocrates de tout temps et de tout régime, qui se sont occupés de la solution de la *vie à bon marché*.

Messieurs;

Je ne veux retenir de cet entretien que ceci : Du moment où les produits se vendent mal, augmentez leur production et cela par des travaux du sol mieux compris, le choix de semences sélectionnées à l'usage d'engrais chimiques associés aux fumiers de ferme.

Combattez la routine, profitez des leçons des maîtres en agriculture, voyez, instruisez-vous; le rendement élevé de vos récoltes peut seul vous sortir d'affaire.

Les syndicats créés pour les besoins de cette cause, vous fourniront toutes les indications à cet effet et vous permettront aussi de réaliser les progrès que l'agriculture poursuit en ce moment où les pouvoirs publics viennent d'arborer le drapeau de la protection !

Ce régime économique qui a eu la sanction générale des agriculteurs, permettra à la France d'avoir ses greniers toujours pourvus et de parer ainsi aux éventualités qui pourraient résulter quelque beau matin du choc des nations.

LAUR,
Vétérinaire départemental,
Secrétaire général du Syndicat agricole du Lot.

Variétés

Archives départementales

Partie antérieure à 1790

(Suite)

Dans notre précédent article, nous disions, après avoir donné un aperçu de cette partie du dépôt, que le Conseil général du département venait de l'enrichir, en faisant l'acquisition de précieux documents anciens, concernant notre pays, documents recueillis par M. Lacabane. Nous sommes heureux de cette acquisition; nous en remercions l'Assemblée départementale. Grâce à elle, nous posséderons une bonne partie des matériaux nécessaires à l'édification d'une histoire du Quercy. Espérons qu'il se trouvera des hommes assez zélés pour entreprendre ce travail et réaliser ainsi la pensée de notre regretté compatriote. Si tous les Français sont tenus de connaître l'histoire de France, ils devraient bien, il nous le semble du moins, connaître celle de leur propre pays.

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes les facilités sont données aux personnes qui veulent faire des recherches. Elles y sont aidées par l'archiviste, et il n'est perçu aucun droit pour ces recherches.

La Généralité de Montauban se composant des départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne, et les papiers de cette généralité se trouvant dans notre dépôt, il s'ensuit que nous avons des documents qui appartiennent aussi à ces deux départements; seulement, comme ces documents sont connexes aux trois départements et qu'ils ne peuvent être scindés, les registres surtout, le Ministre a décidé que nous les conserverions, mais qu'un exemplaire de l'inventaire, serait remis aux départements dont il s'agit, afin qu'ils puissent connaître les pièces les concernant.

Nous devons en dire autant de l'administration provinciale de Rouergue et Quercy, dont les papiers sont également déposés dans nos archives.

La partie ancienne de notre dépôt possédant, par suite, des pièces que ne peuvent posséder d'autres dépôts départementaux, en augmente naturellement l'importance.

Nous devons faire remarquer que cette partie du dépôt pourrait être consultée avec fruit, non seulement au point de vue d'intérêt local, mais aussi d'intérêt général : une preuve convaincante, c'est que récemment, au moyen des cartulaires qui y sont déposés, on a pu éclaircir quelques points obscurs de notre histoire nationale.

Les chartes, sceaux et armoiries du dépôt, parfaitement conservés, ont brillamment figuré à l'exposition universelle qui eut lieu à Paris en 1878. On en a reproduit les fac-simile, lesquels ornent le grand ouvrage ou œuvre artistique de cette exposition.

Nous nous bornons pour cette partie de nos archives à cet exposé sommaire; dans d'autres articles, nous ferons connaître la partie postérieure à 1790; celle qui intéresse le plus le public et celle qui, par conséquent, est la plus fréquemment consultée.

(A suivre.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service de l'habillement

Fourniture des draps de troupe et des toiles à doublure en lin et en coton.

Le public est informé que, par modification aux avis relatifs aux adjudications qui doivent avoir lieu à Paris, le 27 avril et 3 mai 1893, pour la fourniture des draps et des toiles nécessaires à l'armée de terre, du 1^{er} janvier 1894 au 31 décembre 1899, et, éventuellement au 31 décembre 1902, la date extrême pour le dépôt des soumissions qui expirait le 28 février 1893 pour l'adjudication des draps et le 20 février 1893 pour celle des toiles, est reportée uniformément au 8 mars 1893.

A Cahors, le 21 février 1893.

Le Sous-Intendant militaire,
LE SUEUR.

Avis

M. Planacassagne Jean-Baptiste, employé à la préfecture du Lot, demeurant à Cahors, a l'honneur d'informer le public et les commerçants qu'à partir de ce jour il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter son épouse Honorine-Marguerite-Sylvie Besombes, demeurant en ce moment à Cahors, avenue de la Gare, n^o 3, chez M. Besombes, son père.

BULLETIN FINANCIER

du 22 février 1893

Au début, le marché a paru vouloir accentuer la reprise d'hier, puis il s'est subitement alourdi et des offres se sont produites, qui ont fait rétrograder nos rentes. Il est probable que ceux qui avaient acheté hier dans les bas cours ont réalisé.

Londres est faible. La liquidation qui commence aujourd'hui donne comme première indication un peu de cherté de l'argent. Berlin et Vienne ne sont plus aussi fermes.

Le 3 0/0 ouvre à 98.27, touche le cours de 98, et finit à 98.05.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu délaissées. Le Crédit Foncier cote 993.65. La Banque de Paris est à 643.75. Le Crédit Lyonnais se maintient à 776.25.

Peu d'affaires sur nos grands chemins.

Le Suez est à 2666.25.

Les fonds étrangers ont des fortunes diverses. L'Italien est très bien tenu à 92.67 1/2. On a de nouveau fait courir le bruit d'une maladie du jeune roi d'Espagne et l'Extérieure a légèrement rétrogradé à 62.27/32.

Les fonds austro-Hongrois restent fermes. L'émission de la nouvelle rente Autrichienne or 4 0/0 aura lieu le 27 courant en Autriche, en Allemagne et en Hollande, au taux de 97.40 augmentés des intérêts courus jusqu'au jour de la livraison.

En Banque, quelques réalisations sur la part de Soufres Romains, aux environs de 190. On sait qu'un à compte de dividende va être distribué en juillet.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.
— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

CONTRE les rhumes (grippe, bronchites, irritations de poitrine et de gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par des médecins de l'Académie de médecine. Ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les pharmacies.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles
PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des Demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)
Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÈQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENDE PARAITRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1892 — PRINTEMPS 1893

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre :	le cent.	le mil.
	le cent.	le mil.	le cent.	le mil.			
Black Décano.	45	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet.	25	250
Canada.	4	50	15	120	Carignan Bouschet.	25	250
Clinton ou plant Pouzin.	1,50	12	5	40	Aramon teinturier Bouschet.	25	200
Cunningham.	2	15	8	60	Alicante Henry-Bouschet.	25	200
Cynthiana.	4	30	20	150	Grand noir de la Calmette.	25	250
Groton.	50	400	60	60	Terret Bouschet.	25	200
Duchess.	50	400	50	60	Portugais bleu.	25	200
Herbemont.	2	15	8	60	Côt ou Auxerrois.	25	200
Herbemont d'Aurelle.	50	300	40	40	Aramon.	25	200
Herbemont Touzan.	40	300	30	30	Gamay de Bourgogne.	25	230
Jacquez à gros grains.	2	15	15	40	Chasselas du 22 juillet.	30	250
Jacquez d'Aurelle.	20	40	40	40	Chasselas ordinaires.	25	200
Jacquez d'Aurelle Cazalis.	200	300	300	300	Muscad noir.	30	30
Othello.	2	15	6	50			
Noah.	8	60	15	100	Boutures pour greffons		
St-Sauveur (extra-fortifié).	15	100	30	200	Aspiran teinturier Bouschet.	15	100
Sécretaire.	20	150	40	300	Carignan Bouschet.	20	150
Sonassas.	6	50	15	100	Aramon teinturier Bouschet.	10	80
Triumph.	15	140	25	200	Alicante Bouschet.	5	20
Berlandieri.	50	80	80	80	Alicante Henry-Bouschet.	5	40
Cinéra.	50	80	80	80	Grand noir de la Calmette.	20	150
Cortifolia.	40	25	200	200	Terret Bouschet.	10	80
Riparia large feuille.	2	15	5	40	Portugais bleu.	20	150
Rupestris large feuille.	4	35	10	80	Plant de la beauté.	50	50
Rupestris du Lot ou phénomène.	5	40	15	120	Plant Gouzy.	50	50
Rupestris Ganzin.	15	100	20	150	Gastet.	3	25
Solonis.	2	15	7	60	Nehédicol (4) noir.	50	50
Vialla.	2	15	7	60	» blanc.	50	50
York-Madeira.	2	25	8	70			

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Alliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilogram.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Notre ouvrage *Expériences pratiques sur la culture des vignes américaines* est divisé en cinq parties : 1^{re} partie : Description des plants, division des terrains d'adaptation. — 2^e partie : Les meilleures modes de multiplication de la vigne. — 3^e partie : Etablissement du vignoble et culture de la vigne. — 4^e partie : Les meilleurs engrais à employer. — 5^e partie : Les maladies de la vigne et les principaux moyens de les combattre.

Rendus franco en gare de Cahors

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
surtout des PLACES-ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

A Vendre IMMÉDIATEMENT
L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.
S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

DEMANDEZ tous LIBRAIRES
chez tous LIBRAIRES
la petite carte de poche DU LOT
à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

ON DEMANDE

pour une SOCIÉTÉ DE RENTES VIAGÈRES, des AGENTS GÉNÉRAUX pour chaque arrondissement. 175 francs par mois, indemnité de représentation et remise sur affaires. Références et solvabilité exigées. Ecrire : Directeur du *Patriote Prévoyant*, organe de Sociétés mutuelles, 5, rue St-Joseph, 5, Paris.

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires
der un spécimen gratis à PATAUD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série